

Décision

Générale

colonial

Décision n° 464 Personnel indigène.

n° 464

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 15/06/1943

Date de publication
9 juin 1943

Date du numéro
15 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de deux mois à passer dans l'intérieur de la Colonie est accordé à l'agent de police MOUSSA en ser vice a Djibouti.